



L'avocat, le sport et le droit Le réseau GESICA se démarque à Montpellier

Un pilote de FI qui cause sciemment une sortie de route, des transferts mirobolants de joueurs, mais aussi la responsabilité des dirigeants de petits clubs locaux, les contrats de droit à l'image, même dans le sponsoring local... Le sport est un vecteur d'affaires ! Face à l'omniprésence du droit dans le sport, le réseau d'avocats GESICA, qui était en congrès à Montpellier les 17 et 18 septembre derniers, avait justement choisi pour thème de travail : " le sport et le droit ".

A Montpellier, ville sportive (4 clubs dans l'élite nationale, voire européenne pour le handball), se sont tenues deux journées denses autour du droit et du sport. En présence de Thierry WICKERS, président du Conseil national des barreaux, d'éminents spécialistes ont fait le déplacement au congrès GESICA pour informer (et former) leurs confrères, dont Gérard HAAS (GESICA Paris Etoile), conseil de Laure MANAUDOU et de joueurs du Real de Madrid ; Maurice BODECHER (GESICA Albertville), spécialiste du ski ; Mathieu FONTENEAU, juriste consultant en droit européen pour le bureau des Comités olympiques européens auprès de l'Union européenne à Bruxelles ; et Fabrice RIZZO, maître de conférences à l'Université Paul-Cézanne et directeur du Centre de droit du sport... Parmi les thèmes abordés : le droit à l'image des sportifs et des manifestations sportives, la responsabilité des organisateurs de compétitions, l'organisation des compétitions sportives et la libre circulation des sportifs en droit communautaire. Un déjeuner-débat a abordé le thème : " Médiation et arbitrage, une alternative ? ". Pas de temps mort donc, et une confirmation : le sport est bien un vecteur d'affaires pour le monde juridique. **Daniel CROCI**

Questions à Jean-Louis FOURGOUX, président du réseau GESICA

HJE : Pouvez-vous évoquer GESICA en quelques mots ?

J.-L. FOURGOUX : C'est un réseau national et international qui regroupe 220 cabinets en France, et plus d'une cinquantaine dans le monde, d'abord européens mais également brésiliens, américains... C'est d'abord un réseau d'avocats de défense et judiciaire mais qui, depuis 15 ans, s'est ouvert au conseil en entreprises et intervient régulièrement dans le droit des affaires ; et notamment dans le sport, thème de ce congrès. Maurice BODECHER (GESICA Albertville), avocat spécialisé dans le droit du ski et du sport, qui écrit de nombreux articles de doctrine, était d'ailleurs présent à Montpellier pour ce congrès... Le réseau cherche en effet à se former, à former ses membres, d'où l'idée de ce thème pour ouvrir de nouveaux champs professionnels aux avocats membres du réseau. Nous avons également la volonté d'étendre le réseau. GESICA dispose déjà d'un bon maillage national mais, sur certaines métropoles importantes, l'objectif est d'avoir plus de cabinets ou des cabinets plus structurés qui puissent répondre et assurer l'assistance des clients dans les meilleures conditions.

HJE : Quels sont les défis pour GESICA ?

J.-L. FOURGOUX : L'évolution de la profession, les suites du rapport DARROIS, le passage à un réseau de correspondants où l'on travaille sur des dossiers partagés, un travail en commun avec l'émergence de spécialistes pour pouvoir constituer des équipes à même de répondre aux dossiers et aux attentes des clients.

HJE : Quelles sont vos inquiétudes ?

J.-L. FOURGOUX : La suppression de la postulation, l'évolution du contentieux et la nécessité de nous regrouper, d'être plus forts face à des cabinets internationaux très implantés, qui disposent de moyens et de méthodes de commercialisation et d'intervention assez forts.

Propos recueillis par DC

L'avis de Yann LE TARGAT (GESICA Montpellier)

Régional de l'étape, avocat à Montpellier depuis 20 ans, cheville ouvrière du congrès GESICA de Montpellier avec l'aide de Lexposia, Yann LE TARGAT précise : " Chaque année, GESICA, qui a 30 ans d'existence, organise son congrès en alternance, une année en France, la suivante à l'étranger. En 2008, c'était à Budapest ; en 2009 c'est à Montpellier. Le thème du droit et du sport permet d'aborder un droit moins pratiqué habituellement par nos cabinets. C'est en même temps un droit qui prend de l'ampleur et dans lequel nous, avocats, avons forcément notre mot à dire. Notre réseau compte l'ancien directeur de la Commission juridique de la Fédération française de ski et différents confrères qui interviennent sur le droit de la propriété intellectuelle et notamment sur la problématique du droit à l'image de gens célèbres. C'est bien sûr un plus pour compléter notre information et notre perception d'un droit omniprésent dans les médias, et l'occasion pour GESICA de marquer sa différence. La vocation de GESICA est le travail en réseau, avec des spécialistes du droit et des correspondants locaux en France et en Europe, à même de conseiller au mieux notre clientèle ". (DC)